



LE CCAS RECRUTE
REJOIGNEZ-NOUS !

Validation : Oui /non

Signature : CV/DL/NS

> APPEL A CANDIDATURES
INTERNES EXTERNES

Poste
MEDECIN COORDONNATEUR (H/F)

Poste à temps non complet : 60 %

Filière : Médico--Sociale

Cadre d'emploi : Médecins territoriaux

Catégorie : A

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de TOULON est un établissement public administratif qui met en œuvre la politique sociale communale en organisant des actions de solidarité dans la lutte contre l'exclusion et dans l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap. Il dispose de trois Directions encadrées par une Direction Générale : Direction de l'Autonomie, Direction de l'Inclusion et de la Solidarité, Direction des Ressources Moyens Généraux.

La Direction de l'Autonomie participe à la définition des orientations en matière de politique d'action sociale de la collectivité en faveur du parcours de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Elle conduit la politique sociale en faveur de l'autonomie et son évaluation.

Elle pilote, coordonne et adapte l'offre de services de la direction de l'Autonomie (CLIC, SAD, Résidences Autonomies et l'EHPAD) pour répondre aux besoins de la population cible.

L'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) Le Saphir dispose de 90 lits. Sa gestion courante est assurée par un chef d'établissement. La coordination de l'activité des soins est assurée par l'infirmier coordinateur, en lien avec le médecin coordonnateur de l'établissement, la coordination de l'activité hôtelière est assurée par la responsable hébergement et vie sociale. L'ensemble des activités sont supervisées par le chef d'établissement. L'établissement dispose d'une Unité Protégée (UP) pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée avec un espace de stimulation sensorielle et d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) pour accueillir en semaine, nos résidents, par groupes homogènes, autour de différentes activités qui visent à stimuler les capacités cognitives restantes. L'évolution de l'EHPAD s'inscrit dans une démarche qualité visant à favoriser la prise en charge globale des résidents par une équipe pluridisciplinaire mobilisée et formée à la bientraitance au travers du projet d'établissement.

Le pôle qualité et sécurité des soins de l'EHPAD rassemble une équipe pluridisciplinaire engagée dans l'accompagnement global et personnalisé des soins pour les résidents. Sous la responsabilité (du médecin coordonnateur et) de l'infirmière coordinatrice, l'équipe de soins œuvre chaque jour pour garantir des soins de qualité, dans le respect de la dignité et de l'autonomie de chacun.

Cela en collaboration avec le Pôle Hébergement et Vie Sociale.

Sous la responsabilité et l'autorité administratives du responsable de l'établissement, le médecin coordonnateur assure l'encadrement médical de l'équipe soignante.

Ses tâches principales sont :

- Elabore avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, s'intégrant dans le projet d'établissement et coordonne et évalue sa mise en œuvre
- Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution
- Préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement. Cette commission, dont les missions et la composition sont fixées par arrêté du ministre chargé des personnes âgées, se réunit au minimum une fois par an.
- Le médecin coordonnateur informe le représentant légal de l'établissement des difficultés dont il a, le cas échéant, connaissance liées au dispositif de permanence des soins prévu aux articles R. 6315-1 à R. 6315-7 du code de la santé publique
- Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation et participe aux actions d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement.

Indispensables :

- Emploi accessible à toutes personnes disposant d'un doctorat d'état de médecine et justifiant d'une qualification en gériatrie
- Inscription au tableau de l'Ordre obligatoire
- Formation continue obligatoire dans le domaine médical et gériatrique

Vous pouvez demander la fiche de poste détaillée au service des ressources humaines à l'adresse suivante : ressourceshumaines@ccas-toulon.fr

Lieu de travail

Résidence administrative : 10 RUE SEMBAT 83200 TOULON – EHPAD LE SAPHIR -

Horaires : Travail à temps non complet (60%) à repartir selon un planning défini avec la Direction de l'établissement

Date limite de dépôt des candidatures : 09/10/2026

Les candidatures (lettre de motivation, CV, diplôme, dernier entretien professionnel et de la dernière situation professionnelle) sont à adresser à l'attention de Madame Brigitte GENETELLI, Vice-présidente du CCAS à l'adresse suivante :

Service des Ressources Humaines – 100, rue des Remparts – CS 20 813– 83051 TOULON cedex

ou par mail : ressourceshumaines@ccas-toulon.fr

Référence de l'offre à mentionner : RCCAS/DASAPHMED/2026/10

Les données personnelles collectées vous concernant sont réservées à l'usage de la Direction des Ressources Humaines du CCAS de Toulon. Ces données seront conservées 2 ans, et ne pourront être utilisées dans un cadre autre que celui du présent traitement.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : CCAS de Toulon – M. le Délégué à la Protection des Données - 100 rue des remparts, CS 20813 –